

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES À L'OFFICE SPÉCIAL DE PUBLICITÉ

Département SPJO

CS 30018, 92523 Neuilly-sur-Seine Cedex
Tél. : 01-49-04-01-72 ou 01-49-04-02-15 – Télécopie : 01-43-33-32-26

(L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

CONCESSIONS DIVERSES

N° 28795

PRÉFECTURE DE GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

Demande de permis exclusif de recherches de mines d'or et substances connexes (argent, cuivre et zinc), dit « Changement » déposée par la société IAMGOLD France

Par une demande en date du 13 janvier 2012, enregistrée le 23 janvier 2012 par les services du ministre chargé des mines, la société IAMGOLD France, sise PK 6,5, route de Montjoly, 97354 Remire-Montjoly, a sollicité l'octroi, pour une période de cinq ans, du permis exclusif de recherches de mines d'or et substances connexes (argent, cuivre et zinc), dit « permis Changement », situé sur une partie du département de Guyane sur la commune de Roura.

La superficie du périmètre demandé est d'environ 20,6 km².

Les coordonnées géographiques, exprimées en UTM 22N dans le système géodésique RGFG 95, des sommets du périmètre du permis s'établissent ainsi qu'il suit :

SOMMET	LONGITUDE (EST) UTM 22N, RGFG 95	LATITUDE (NORD) UTM 22N, RGFG 95
A	347.050	493 120
B	342 050	493 120
C	342 050	498 120
D	342 719	498 120
E	342 719	497 943
F	342 994	497 943
G	347 050	496 135

En application de l'article 19 du décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain, cette demande de permis est soumise à une mise en concurrence d'une durée de trente jours à compter de la publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française.

La demande ainsi que les documents cartographiques associés peuvent être consultés, dans ce délai, aux jours et heures d'ouverture au public (sauf les jours fériés) :

- à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, direction de l'eau et de la biodiversité, sous-direction de l'action territoriale et de la législation de l'eau et des matières premières, bureau de la gestion et de législation des ressources minérales non énergétiques, tour Séquoia, 92055 La Défense Cedex ;

- à la préfecture de la Guyane, au sein de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), unité mines et carrières, sise impasse Buzaré, BP 6003, 97306 Cayenne Cedex.

Toute demande concurrente est présentée comme la demande initiale. Elle est adressée au ministre en charge des mines à l'adresse indiquée ci-dessus, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de trente jours à compter de la date de parution du *Journal officiel* susmentionné.